

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

On lit dans la France :

Nous recevons d'Italie plusieurs dépêches qu'on lira plus loin. Elles signalent diverses rencontres qui auraient eu lieu à Bagnorca, aux environs de Sabina et de Valentano, entre les bandes garibaldiennes et les troupes pontificales. Ces dernières auraient essuyé quelques échecs. Cependant, d'après la correspondance que publie à ce sujet le *Diritto*, les pertes des troupes pontificales se borneraient à 21 prisonniers. Dans la Sabine, les insurgés ont été repoussés et dispersés.

Avant de porter un jugement sur ces faits, dont on ne saurait cependant se dissimuler la gravité, il convient d'attendre des renseignements plus complets. Les escarmouches dont il est fait mention dans les télégrammes que nous signalons, peuvent n'être que des faits isolés. Il ne faut pas oublier qu'il existe en ce moment, dans une fraction assez considérable de l'opinion en Italie et ailleurs, un parti pris de grossir les événements.

Nos renseignements particuliers ne modifient en rien jusqu'à présent les nouvelles que nous donnions hier sur l'ensemble de la situation en Italie. Le gouvernement italien a montré trop de décision et trop d'énergie dans la crise que nous venons de traverser, pour qu'il ne fasse pas acte de vigueur si l'Etat pontifical est sérieusement menacé. Les soldats de Victor-Emmanuel auront facilement raison de quelques bandes dont le chef, maintenu dans l'île de Caprera, pouvait seul grouper les for-

ces et donner quelque unité au mouvement insurrectionnel.

Voici les dépêches télégraphiques :

Florence, 5 octobre. — Des nouvelles de Viterbe signalent une rencontre qui aurait eu lieu, à Bagnorca, entre une bande d'insurgés et les troupes pontificales.

Celles-ci auraient été repoussées avec de grandes pertes.

Florence, 5 octobre, 9 h. 40 soir. — Une correspondance de Bagnorca, publiée par le *Diritto*, annonce que les troupes pontificales ont laissé 21 prisonniers entre les mains des insurgés. Ceux-ci n'auraient eu que 3 morts et 2 blessés.

Le même journal dit qu'une forte bande d'insurgés, formée sur le territoire de Frosinone, s'avance victorieusement pour rejoindre les insurgés de la province de Viterbe. Cette bande aurait battu une forte colonne pontificale envoyée contre elle.

La *Riforma* assure qu'une insurrection a éclaté vers les confins des Abruzzes. Une rencontre aurait eu lieu de ce côté, et l'avantage serait resté aux insurgés. Un détachement de troupes pontificales se serait joint aux insurgés.

Le gouvernement italien a ordonné une enquête relativement à la remise des 21 émigrés romains aux autorités pontificales.

Des troupes continuent à se diriger vers les frontières pontificales.

Florence, 5 octobre, 10 h. 40 m. soir. — On mande de Rome, le 5 :

« Une colonne de troupes pontificales, battue à Bagnorca par les insurgés, s'est repliée sur Montefiascone.

» Deux rencontres ont eu lieu près de Sabina et de Valentano; l'issue a été favorable aux insurgés.

» Une nouvelle bande a pénétré dans la Sabine; elle a été dispersée près de Moriones.

Les journaux italiens qui nous parviennent, sous la date du 5 octobre, et dont les nouvelles sont, par conséquent, assez récentes, ne signalent aucun fait de nature à faire craindre que la tranquillité publique ait été troublée à Rome.

L'arrestation de quelques étrangers et l'explosion de 15 ou 20 pétards, dont parle la *Gazette piémontaise*, sont les seuls incidents qui aient été observés pendant la nuit du 4 au 5.

Le gouvernement pontifical était, d'ailleurs, prêt à toute éventualité. La garnison de Rome avait reçu l'ordre de ne pas sortir de la ville.

Le *Diritto* a reçu le télégramme suivant :

« Garibaldi s'était embarqué hier à Caprera, pour rejoindre le vapeur postal se rendant à Livourne; mais il a été arrêté et reconduit à Caprera. Actuellement, il est gardé à vue par le bâtiment de l'Etat, l'*Esploratore*.

Cette nouvelle n'a été ni confirmée ni démentie. Aucune dépêche n'en fait mention.

Voici quelques autres renseignements empruntés aux divers journaux italiens.

On mande de Florence, le 5 octobre, à la *Gazette piémontaise* :

« Presque toutes les troupes de la garnison sont parties pour la frontière romaine, y compris deux escadrons du régiment Gènes cavalerie. Les deux autres partiront cette nuit.

» Les nouvelles continuent d'être incertaines, cependant on parle d'avantages obtenus par les insurgés dans les provinces encore soumises au pape, et nos troupes auraient passé la frontière. Le gouvernement est très-mystérieux.

Le *Diritto* dit :

« Le bruit court que quelques petites bandes d'insurgés romains ont été dispersées par les troupes pontificales. »

Les libéraux romains viennent de publier la protestation suivante, dans laquelle ils laissent éclater le désappointement et la colère que leur a fait éprouver la décision de la junte nationale.

Voici le texte de cette protestation que nous trouvons dans le *Movimento* :

« La junte nationale romaine, par un acte inqualifiable, a abandonné son poste au moment où nos frères nous tendaient la main droite pour nous aider à secouer le joug oppresseur. Désespérant ainsi du salut de la patrie, elle a trahi sa mission et la confiance qu'elle avait demandée à toutes les fractions du parti libéral.

» Il faut que l'Italie et le monde puissent faire une distinction entre les hommes qui ont prétendu assumer le mandat de guider les destinées des Romains et la majorité de ce peuple qui attend avec anxiété une parole pleine d'autorité, un drapeau loyalement national autour duquel elle est prête à se grouper. A cette fin, de la meilleure manière que nous le puissions, nous protestons au nom du peuple romain contre l'œuvre de la junte, nous proclamant tout prêts à adhérer de tout notre

FABLETTON.

3

LISA

Par MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

II.

En cet Eden normand qu'on appelle la vallée de la Dive, le château de la Roche-Léhan fait contraste. C'est une vieille demeure informe et noirâtre, un assemblage bizarre de constructions élevées à vingt dates différentes. Les sires de la Roche-Léhan, grands bâtisseurs, parait-il, ayant presque tous mis la main à la truelle en respectant les œuvres de leurs pères, leur manoir présente aujourd'hui de très-vénérables échantillons du goût de chaque période des derniers siècles. C'est un peu confus à l'extérieur, et fort incommode à l'intérieur; mais les rats et l'impôt des portes et fenêtres y trouvent leur compte : il faut que tout le monde vive.

A l'époque où commence ce récit, il y a une douzaine d'années, les trois quarts du château, inhabités depuis longtemps, s'écroulaient. On réparait, mais on réparait si incomplètement, que les parties

neuves ne faisaient que mieux ressortir le délabrement des autres, l'ensemble n'y gagnait pas. Les toits effondrés, les girouettes tordues, les fenêtres défoncées ou privées de vitres, les murs sillonnés de longues traînées verdâtres où l'eau de pluie entretenait la mousse, présentaient à l'œil le plus triste spectacle que l'on puisse imaginer.

Et pourtant, c'était sous cette ruine lamentable que Mme d'Arsoix prétendait avoir trouvé l'époux fortuné de la belle Flavie.

Voici le mot de l'énigme : il y avait là un jeune homme de très-grande race et admirablement doué; pauvre il est vrai, mais destiné, croyait-on, à recueillir une succession immense.

Ce n'était point de son père, toutefois, qu'Adrien de la Roche-Léhan devait attendre ce dernier avantage. Etienne-Robert Letromerech, marquis de la Roche-Léhan, ne pouvait transmettre à son fils, outre le vieux château, que trois fermes de minime revenu.

La terre de la Roche-Léhan, jadis considérable, avait été en diminuant d'étendue progressivement; elle ne produisait plus déjà que dix mille livres de rente lorsque le marquis en hérita. Il paya les dettes de son père, en fit quelques-unes lui-même, vendit une portion de ferme tous les cinq ou six ans pour

s'acquitter, et finalement n'eut plus autour de son château qu'une lisière de terrains mal cultivés et surtout mal affermés.

Cependant, ni le jeu, ni les faux et coûteux plaisirs de la vie à grandes guides, ni le luxe, ni les spéculations n'avaient contribué à l'appauvrissement du marquis de la Roche-Léhan. On ne pouvait voir un homme plus simple en ses goûts, plus régulier, plus facilement satisfait de peu.

Sa table eût souvent paru trop frugale à un ermite — de ceux du moins qui ont bon appétit, — ses meubles dataient du règne de Louis XVI; une vieille caleche à soupente, traînée par deux lourds chevaux percherons, était tout son équipage. Avec cela, néanmoins, six ou huit mois après avoir touché ses revenus, il n'avait plus le sou. Tout simplement parce qu'il ne savait pas compter. Il y a trois cent soixante-cinq jours dans l'année, et à chaque jour incombe une dépense; or, si on ne compte jamais, si on se contente d'équilibrer son budget à vue de pays, selon toute probabilité on se trompera trois cent soixante-cinq fois en dépassant, chaque jour un peu, la somme quotidiennement disponible. C'est précisément ce qui arrivait au marquis; il ne comptait qu'à la fin de l'année et gérait de travers

au commencement. Ses fermiers le payaient mal, ses domestiques travaillaient peu, et les ouvriers, couvreurs, maçons, charpentiers et autres, travaillaient beaucoup trop au château, sous prétexte de réparations urgentes; ce qui n'empêchait pas le château de se délabrer de plus en plus.

Un bon comptable eût rasé ces masures, affermé les terres au double du prix qu'en donnaient les fermiers, et renvoyé la moitié des domestiques. La chose faite, il eût été mieux logé, mieux payé et mieux servi. Le marquis ne voulait pas entendre parler de cela, il respectait l'œuvre de ses ancêtres, plaignait ses fermiers et aimait ses gens : sentiment respectable en soi, mais qu'il poussait à l'excès, puisqu'il aboutissait ainsi, en se ruinant lui-même, à ruiner son fils.

Cette dernière conséquence l'effrayait chaque fois qu'il fallait vendre un nouveau lot de terre pour combler un nouveau déficit. Alors il retranchait sur sa dépense personnelle jusqu'à la dernière limite du possible. Pauvre remède, moyen très-insuffisant. A la fin de l'année, les mêmes embarras se représentaient. « Comment faire? comment faire? disait le marquis en se prenant la tête dans ses mains. — Ah! comment faire, je ne le sais que trop : vendre,

pouvoir à tout mouvement bien organisé et tendant à notre délivrance.

» Rome, le 29 septembre 1867.

» LES LIBÉRAUX ROMAINS. »

On écrit de Civitta-Vecchia à la *Riforma* qu'un bâtiment de guerre espagnol est arrivé en ce port, où était déjà un bâtiment de guerre français.

Le correspondant de la *Riforma* ajoute que, dans ces bâtiments, il y a des troupes.

La *Riforma* ne voudrait pas croire à ces nouvelles, et elle ajoute que, si les deux puissances protectrices du pape sont à Civita-Vecchia avec leurs soldats, le gouvernement italien ferait bien, de son côté, d'envoyer dans ce port quelques bâtiments cuirassés pour y faire respecter le principe de non-intervention, conformément au vœu du Parlement.

La *Riforma* dit encore qu'à Civita-Vecchia, on attendait un débarquement de Français, et que cette nouvelle avait mis l'alarme dans la population, qui menaçait de s'insurger.

On assure que le ministre de Prusse à Vienne a été voir M. de Beust, et lui a communiqué un traité conclu entre la Prusse et la Russie, au sujet de la question d'Orient.

M. de Beust aurait répondu par un refus formel d'acquiescer à cette alliance.

Le fenianisme a fait en Angleterre des progrès qui sont de nature à inquiéter sérieusement le gouvernement anglais.

Les nouvelles du Maroc présentent un certain intérêt. Une expédition de Tanger, dirigée par le gouverneur de cette ville contre quelques tribus environnantes, n'a pas eu un résultat favorable; le pacha s'est trouvé en présence d'un nombre considérable d'irréguliers qu'il n'a pas pu attaquer, et, en conséquence, il a dû battre en retraite et rentrer à Tanger.

D'un autre côté, les nouvelles de l'intérieur ont paru assez graves pour que le sultan lui-même ait pris le commandement d'un corps d'armée destiné à marcher au secours de la ville de Maroc, assiégée par les rebelles.

Voici l'article de la *Gazette de la Croix*, que nous a signalé le télégraphe :

« Jusqu'ou donc, Messieurs, pousserez-vous votre patience? Combien de temps encore nous irriterez-vous par vos taquineries? Quand cessera-t-il donc enfin ce tapage des feuilles françaises contre notre patrie? »

» Croyez-vous que nous ayons désappris à viser, parce que nous ne tirons pas des coups de canon contre chaque moineau? »

» Il est vrai qu'il nous convenait bien de réduire à rien vos rêves de Salzbourg; il nous convenait de déclarer hautement alors devant le monde entier que nous n'étions nullement

disposés à vous adjuger la dictature européenne. Et nous avons obtenu ce que nous voulions : vous avez rentré les cornes.

» Mais nous n'avons guère envie de poursuivre jour par jour à la piste tout journal obscur, toute petite feuille qui peut s'exalter en Gascogne contre la Prusse, et de traiter des souris comme du grand gibier. Que tous ces braves gens crient à s'enrouer, ils se guériront à bon marché par des pastilles.

» En attendant, comme même des journaux estimés et jusqu'à des journaux officieux de Paris continuent à chicaner la Prusse, même à nous insulter; comme le gouvernement français augmente ses armements nuit et jour et permet à ses feuilles d'interpréter ces préparatifs contre-nous, — devons-nous nous taire? Deux mots donc.

» Nous sommes trop vieux pour jouer encore, autrement nous irions à l'école française pour apprendre à faire les fanfarones.

» On nous énumère les forces de l'armée française; on nous raconte combien son courage, dont pourtant personne ne doute, est ardent, combien ses armes sont tranchantes, on mobilise déjà même contre nous les turcos par milliers.

» Nous n'avons pas peur, mais nous nous abstenons de nous vanter.

» Nous n'attaquerons personne, mais nous ne craignons pas non plus l'attaque de qui que ce soit.

» Nous ne nous mettrons nulle part en travers de la France, nous n'augmenterons d'aucune façon ses « embarras intérieurs. » Nous ne nous immiscerons jamais dans une question appartenant à la décision de la France; qu'elle règle sa marche seule et librement.

» Mais nous avons aussi la nôtre. Nous ne sommes pas d'avis de demander à Paris si l'Allemagne voudrait bien être allemande. Nous ne sommes pas d'avis de prier M. Drouyn de Lhuys de permettre à la Prusse de rester grande puissance. Nous ne songeons en aucune manière à chercher auprès du conseil de l'Empereur des leçons sur la vraie frontière du Rhin.

» Nous pensons nous charger de tout cela à nous seuls, mais nous dirions très-poliment merci à toute intervention.

» Nous espérons que cela suffira; la France est sans doute plus raisonnable que les journaux belliqueux de Paris.

» Mais si cela n'était pas... Eh bien, alors, tenons-nous ferme et soyons prêts vis-à-vis de tout défi, malgré les turcos et tous les petits canons.

» A grossière demande, grossière réponse. »

Dans un meeting qui a eu lieu à Londres, une adresse de sympathie a été votée au patriote italien.

Dans ce meeting, Ricciotti Garibaldi a prononcé le discours suivant :

« vendre tout, pour laisser quelque chose à Adrien... je lui en parlerai. »

Il en parlait effectivement à Adrien. Mais celui-ci, sachant que la vente du vieux manoir serait un coup mortel pour son père, rejetait bien loin une pareille idée, s'accusait lui-même d'être la cause du déficit, puisque sa pension seule épuisait un grand tiers du revenu de la Roche-Léhan. Puis il offrait de se restreindre. Là-dessus un combat de générosité qui se terminait par des témoignages de satisfaction que le père et le fils se donnaient l'un à l'autre. Le lendemain les choses reprenaient leur train ordinaire.

Homme d'esprit, homme de cœur, homme de bien, le marquis était décidément mauvais administrateur. Et pourtant ses habitudes ne le mettaient guère en dépense. Il ne quittait point la Roche-Léhan l'hiver, pour aller à la ville, l'été, pour courir loin de chez lui aux fêtes d'apparat. Dans son voisinage immédiat seulement, il recevait et rendait des visites. Cinq ou six fois par an un dîner de douze ou quinze couverts réveillait dans la vieille salle de la Roche-Léhan les échos des grandes réceptions d'autrefois.

Ces jours-là, le lustre en cuivre du salon se cou-

vrait de bougies, qui éclairaient un peu maigrement les tapisseries en laine appliquées sur les murs et coupées de distance en distance par des portraits de famille enfumés, mais la plupart signés de noms de maîtres. Un caractère de simplicité non dépourvue de grandeur marquait ces réunions.

Une fois ses devoirs de bon voisin remplis, M. de la Roche-Léhan recherchait peu le monde proprement dit. Campagnard par goût d'abord, par raison ensuite, enfin par habitude, il passait plus d'heures aux champs que sous son toit. Il connaissait tous les habitants de la vallée de la Dive, savait leurs affaires et s'en mêlait. En pays normand, les procès pleuvent; Normand qui n'a pas perdu ou gagné devant la chambre civile ment à son nom. M. de la Roche-Léhan, estimant qu'il n'était point nécessaire à la gloire de sa province d'enrichir les praticiens, s'efforçait autour de chez lui d'apaiser les querelles, surtout d'arrêter les discussions de famille.

Il y réussissait souvent. Sans avoir jamais recherché puérilement le rôle de redresseur de torts, il l'exerçait en réalité. La confiance universelle l'avait investi d'une sorte de magistrature morale. On recourait à lui, on l'implorait; ses pas et son temps appartenaient au premier requérant, pourvu qu'il

« J'ai connu dans mainte occasion la sympathie de l'Angleterre, mais dans une surtout où sans cette sympathie nous n'aurions pas été capables d'atteindre le but pour lequel nous avons perdu tant de sang dans les provinces méridionales. (Applaudissements.) »

» Vous savez que mon père a déclaré bien des fois en Angleterre que sans le peuple anglais il n'aurait pas réussi dans l'expédition de 1860. Peut-être, en effet, sans le peuple anglais, j'aurais eu à pleurer mon père, et je ne serais pas ici pour vous remercier en son nom et au mien, mais au nom de tous mes compatriotes. (Applaudissements.) »

» Vous avez relevé un grand pays, je le dis quoique je sois Italien (*Ecoutez ! écoutez !*), un pays qui a vu de grandes et puissantes générations, — un pays dont le passé a une grande histoire — un pays qui aura une grande histoire dans l'avenir, quand aura passé devant sa face cet incubé qui nous oppresse, la papauté. (*Bruyants applaudissements.*) Nous avons été malheureux dans le choix de notre roi. (*Ecoutez ! écoutez !*) Mon père croyait en lui en 1860; il l'appelait le roi galant homme. J'ignore l'idée de mon père à cet égard; mais je connais celle de tous les Italiens, et c'est celle-ci : que mon père s'est alors mépris.

» Le moment de ma vie dont je suis le plus fier est celui où vous venez de me charger de communiquer à mon père le témoignage écrit de vos sympathies. Je sais ce que doit ressentir en ce moment celui qui avait compté sur la possession de Rome comme sur le couronnement triomphal de toute son œuvre. (*Applaudissements.*) Il a été envoyé en prison (on dit qu'il est délivré maintenant) par des hommes auxquels il se fiait. Je sais que lui présenter cette Adresse ce sera verser du baume sur les blessures de son âme. »

L'*Epoque* a reçu le communiqué suivant :

Le journal *L'Epoque* du mercredi 2 octobre annonce, dans une série d'entre-filets :

1° Qu'une circulaire aurait été adressée par le ministre des affaires étrangères à ses agents en réponse à celle de M. de Bismark, du 7 septembre, et qu'il est le premier ou le seul à avoir fait connaître cette nouvelle diplomatique;

2° Qu'un traité d'alliance offensive et défensive aurait été signé hier entre la France et l'Italie;

3° Que le maréchal Niel et l'amiral Rigault de Genouilly auraient eu avec l'Empereur de longues conférences, à la suite desquelles MM. Rouher, de la Valette et Drouyn de Lhuys auraient été appelés à Biarritz.

Toutes ces nouvelles accumulées dans le même numéro sont également inexactes. Aucune nouvelle circulaire n'a été adressée par le ministre des affaires étrangères; aucun traité n'a été signé entre la France et l'Italie; l'Empereur n'a eu à Biarritz aucune conférence avec

le maréchal Niel et l'amiral Rigault de Genouilly, qui n'y sont pas même venus; M. Drouyn de Lhuys n'a pas été appelé. Si MM. Rouher et de la Valette s'y sont rendus, c'a été uniquement pour traiter avec l'Empereur des affaires de leurs ministères respectifs.

Le gouvernement ne saurait assumer la tâche de réfuter quotidiennement tous les bruits erronés, importants ou non, qui sont répandus par certaines feuilles publiques. Mais il ne lui est pas permis de s'abstenir lorsque les nouvelles, par leur caractère et par la façon dont elles sont groupées, peuvent exercer sur l'esprit et le crédit publics la plus fâcheuse influence.

Pour les articles non signés : P. GONZ.

Nouvelles Diverses.

On lit dans la *France* :

MORT DE M. FOULD. — Nous écrivons ces lignes sous le coup de la plus douloureuse émotion.

Nous apprenons à l'instant que M. Fould est mort samedi soir à Tarbes, enlevé subitement par un mal dont nous ignorons encore la nature.

La France perd en lui un de ses hommes d'Etat dont l'intelligence était la plus sûre, la plus droite, la plus pratique; l'Empire, un de ses conseillers les plus fidèles et les plus dévoués.

Cette mort soudaine, qui enlève encore au gouvernement un de ceux qui ont été associés depuis plus de quinze ans à tous les actes de la politique impériale, retentira dans le pays comme un de ces événements qui ont l'importance d'un deuil public.

M. Achille Fould est né à Paris le 17 novembre 1800; il est donc mort à l'âge de soixante-sept ans. Plusieurs fois ministre des finances et ministre d'Etat, il était grand-croix de la Légion d'Honneur, sénateur, membre du conseil privé. En 1857, il avait été élu membre libre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement du comte de Pradel.

— Le *Moniteur* contient un décret autorisant la Société du cercle international à ouvrir, dans le local du cercle, une salle de ventes publiques pour la vente aux enchères et en gros, des objets admis à l'Exposition.

— On a reçu à Vienne des nouvelles des plus satisfaisantes sur l'état de santé de l'impératrice Charlotte. Elle est guérie, paraît-il, de sa folie, de l'idée fixe dont elle était poursuivie; mais sa mémoire est affaiblie, quoique, par moments, certains épisodes du temps passé se représentent à son esprit, et alors elle les raconte en entier. Elle s'informe aussi parfois de quelques personnages de l'ancien empire mexicain; et, ce qui est remarquable, c'est qu'elle met à côté l'un de l'autre les

— Il est à vous deux, mes amis, disait le marquis, puisque la haie est mitoyenne.

— Pardou, monsieur le marquis, mon père m'a toujours dit que j'étais borné.

— Moi aussi, je suis borné.

— Mon Dieu, vous êtes bornés tous les deux; mais si vous entrez en procès, il vous en coûtera deux cents francs à chacun. Voyons, combien vaut l'arbre?

— Dame, il n'est pas vrai gros, tout de même à dix-huit francs, il ne serait pas cher.

— Eh bien, voilà dix-huit francs à vous, Pierre, et dix-huit francs à vous, Mathurin. Amenez l'arbre à la Roche-Léhan, et qu'il n'en soit plus question.

Ces débats et d'autres semblables, si peu importants qu'ils soient dans leur objet, n'en ont pas moins la guerre pour conséquence. M. de la Roche-Léhan remettait la paix partout où faire se pouvait. Puis, en cheminant d'une chaumière à l'autre, il répondait au salut respectueux du passant et aux bonjours empressés du laboureur qui, son bonnet à la main, accourait du milieu de son champ —

« pour dire sa petite affaire à monsieur le marquis. » De ses fréquentes conférences avec les paysans, l'excellent homme avait su tirer un profit littéraire.

fût honnête homme. D'ordinaire les gens ne venaient pas lui demander de les concilier, bien loin de là, chacun entendait démontrer la justice de sa cause et obtenir une approbation. Mais le marquis ne se prononçait pas si vite : négligeant un peu l'affaire, il allait aux cœurs, en pansait les blessures, en calmait l'irritation, finissait par adresser une prière. Le plus souvent on se rendait. « Je le savais bien, disait ensuite chaque partie, monsieur le marquis ne m'a pas donné tort. Sur, j'aurais gagné en justice; mais il m'a tant dit, tant dit que ça lui rendrait service si je faisais arrangement, que je n'ai pas voulu lui refuser ça : c'est un si brave et si digne monsieur ! »

On sait combien, pour un intérêt minime, les paysans sont disposés à plaider. Parfois, M. de la Roche-Léhan tirait quelques écus de sa pauvre bourse afin d'empêcher une sottise de dégénérer en procès.

Deux voisins entraient en contestation pour un méchant arbre dans une haie mitoyenne.

« Il est à moi, disait l'un, je l'ébranche depuis vingt ans.

— Il est à moi, disait l'autre, c'est ma terre qui le nourrit.

noms de Miramon et de Lopez, et les cite comme les amis les plus dévoués de l'empereur.

Les nouvelles sur son état physique sont aussi tristes que celles sur son état moral sont satisfaisantes. Les organes de la poitrine sont fortement affectés par les souffrances qu'elle a supportées, et, sous ce rapport, le séjour de Trieste était plus favorable pour la maladie. Les médecins sont d'avis de la conduire, pendant l'hiver, dans une contrée plus chaude, et on aurait l'intention de la transporter à Madère ou dans une des îles Baléares.

— Les journaux belges annoncent que le ministère de la justice travaille activement à élaborer une réforme, dont le besoin se ferait non moins vivement sentir en France.

Il s'agit d'une révision du code de procédure civile.

Une commission de juristes a été chargée de ce travail, par M. Bara, dès les premiers jours de son installation au ministère de la justice.

Les travaux de cette commission sont poussés avec une très-grande activité et dans un avenir très-prochain, les rapports sur les livres I et II pourront être livrés à l'impression.

La commission propose, entre autres réformes, la suppression des préliminaires de la conciliation et une large extension de la procédure en matière sommaire.

— Dentiers sans ressorts du docteur Gion, médecin-dentiste, honoré de médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1867, pour les progrès qu'il a fait faire à la prothèse dentaire. Pièces artificielles. Voir son exposition, classe 11, n° 59, rue de Provence, et à son cabinet, 7, rue de la Paix, Paris. (498)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par décret en date du 7 septembre, a été promu au grade d'aspirant de première classe de la marine pour prendre rang, à dater du 2 octobre 1867, notre jeune compatriote M. Bernard de la Frégeolière.

Un décret, inséré au *Moniteur* autorise les modifications des statuts de la Société d'assurances mutuelles mobilières du Mans (Sarthe).

Dimanche matin, un ouvrier maçon de notre ville, M. Pradel, est tombé d'une hauteur de 4 à 5 mètres. Il était monté sur un échafaudage qui s'est effaissé sous lui. M. Pradel a été relevé aussitôt et transporté à son domicile, où on a constaté qu'il n'avait aucune fracture. Dans cette chute, il a reçu plusieurs contusions qui, espère-t-on, n'auront pas de suites graves.

depuis longtemps, il travaillait à une sorte de lexique dans lequel il consignait de curieux rapprochements entre les mots encore usités à la campagne et les mots français tombés en désuétude qu'on trouve dans les vieux auteurs. Par cette voie, il arrivait à retrouver des étymologies, et il suivait pas à pas les progrès de la langue depuis son origine celtique et latine jusqu'à nos jours. Ce lexique était, disait-il, « son livre de salaires ; » mais il touchait un autre salaire plus précieux : au dehors, la reconnaissance publique ; au dedans, le sentiment du devoir accompli.

Cependant, l'âge vient, la démarche s'appesantit, on redoute les longues promenades, la journée finit de bonne heure, et la soirée paraît longue quand on est vieux, las et seul. M. de la Roche-Léhan, ses soixante-dix ans passés, sentait faiblir en lui la résolution généreuse qu'il avait prise quelques années plus tôt en permettant, en conseillant même à son fils de le quitter pour embrasser l'état militaire. Désormais ses livres trop rebattus ne l'intéressaient plus, il sommeillait tristement dans son fauteuil, Adrien lui manquait. Mais il y a dans le cœur d'un père une grande force d'abnégation et de dévouement : le vieux marquis de la Roche-Léhan, ne

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE SESSION DE 1867.

(Suite.)

Après la lecture d'un remarquable rapport, sur la question de la vicinalité, le Conseil général adopte les conclusions de la commission. En conséquence :

1° Il vote sept centimes spéciaux sur les quatre contributions pour être affectés, en 1868, au service de la grande vicinalité.

2° Il décide que le contingent en prestations, demandé jusqu'ici aux communes pour les chemins de grande communication, leur sera restitué pour être employé au service des chemins vicinaux ordinaires classés dans la première catégorie.

3° Il vote un crédit de 294,458 fr. 23 cent., pour dépenses d'entretien des chemins de grande communication.

Il consacre sur ce crédit 65,700 fr. au service du traitement des agents-voyers ; 1,800 fr. à des dépenses diverses. Sur les 226,958 fr. 23 cent. restant, il répartit entre les chemins de grande communication, suivant l'état présenté par sa commission, une somme de 209,780 fr. 41 cent., et laisse à la disposition de M. le préfet, pour travaux urgents et imprévus, 17,177 fr. 82 cent.

Il rattache pour ordre, au sous-chapitre V, article 5, les dépenses des chemins de grande communication imputables sur les contingents communaux et les subventions particulières, dépenses qui s'élèvent à 65,000 fr., et que le Conseil général n'a pas à voter.

4° Il vote un crédit de 200,000 fr. pour travaux sur les chemins d'intérêt commun et le répartit suivant le tableau présenté par la commission.

5° Il inscrit, à l'article 10, une somme de 89,720 fr. 05 cent., sur laquelle il prélève 40,000 fr. pour subvention aux chemins de petite vicinalité.

Il décide que 49,720 fr. 05 cent. restant sur cet article, seront divisés en deux parts, savoir : 20,000 fr. laissés à la disposition de M. le préfet et qu'il distribuera dans le cours de l'exercice, eu égard aux besoins qui se produiront et aux sacrifices qui auront été faits par les communes, 29,720 fr. 05 cent. devant être répartis, au budget rectificatif de 1868, entre les communes qui supporteront l'année prochaine une imposition extraordinaire pour leurs chemins. Cette répartition sera faite proportionnellement au nombre des centimes votés.

Différentes observations sont présentées par quelques membres au sujet du service vicinal.

L'un d'eux demande l'impression d'un état complet des chemins vicinaux contenant toutes les indications dont le Conseil peut avoir besoin. M. le préfet annonce que cet état va être

pouvant léguer à son fils un héritage, voulait du moins lui laisser une carrière ; s'il avait mal administré, en réparation, il sacrifiait ses dernières joies. « Je baisse, disait-il, mais Adrien monte, je ne le rappellerai point. »

Entré en bon rang à Saint-Cyr, sorti second de Saumur, Adrien, alors lieutenant au 6^e chasseurs, avait, en effet, quelque avenir militaire. Adrien tenait assez médiocrement à son épaulette. Dans tous les cas, il y eût renoncé au moindre soupçon des ennuis de son père. Mais précisément on voulait les lui laisser ignorer, lorsque les événements tonnèrent d'une façon inattendue.

Vers la fin de l'hiver de 1832 à 1833, M. de la Roche-Léhan reçut la visite de son frère — frère de mère seulement, — le chevalier Fogny.

Ce n'était pas chose commune que les apparitions du chevalier de Fogny à la Roche-Léhan. Sans être le moins du monde brouillés ensemble, les deux frères vivaient loin l'un de l'autre. Leurs idées, leurs goûts, leurs habitudes différaient, on le pressentait rien qu'à les voir. Personne ne ressemblait moins au marquis, grand vieillard à tête blanche, de haute mine, calme, simple, merveilleusement noble en ses manières, que le chevalier de Fogny, ci-devant

imprimé et qu'il sera joint au rapport de la commission dans le recueil des procès-verbaux.

Un autre membre appelle l'attention du Conseil et de M. le préfet sur la nécessité de faire classer, comme prolongement des chemins vicinaux ordinaires, les rues et places des villages qui font suite à ces chemins. Cette formalité est omise dans un grand nombre de communes. Il en résulte que les traverses sont mauvaises, mal entretenues ; que les alignements ne sont pas donnés suivant un plan et qu'ils sont souvent fixés d'une manière arbitraire par les administrations municipales. L'honorable membre demande qu'il soit pris des mesures pour remédier à cet état de choses au moment où aura lieu le nouveau classement des chemins vicinaux ordinaires.

Un de ses collègues se plaint d'un abus qui existerait dans l'exécution des prestations en nature et cite le fait suivant : un fermier reçoit un bordereau de prestations, à raison de ses charrettes, bœufs, etc. ; il se présente pour les acquitter ; on refuse d'employer ses charrettes et ses animaux de trait ; on le renvoie et on convertit son bordereau en argent.

M. le préfet regrette de n'avoir pas connu, en temps utile, cette irrégularité qu'il n'aurait pas tolérée, mais il croit le fait extrêmement rare ; ce qui peut arriver, c'est qu'un prestataire se présente pour faire des charrois et que, les journées de voiture dépassant les besoins, on veuille l'employer d'une autre manière aux travaux. S'il refuse, il est taxé en argent et l'administration est parfaitement dans son droit.

Le même membre fait une observation applicable tant aux routes départementales qu'aux chemins vicinaux. Il dit avoir souvent remarqué que les cantonniers détruisent les pontceaux arbitrairement et sans autorisation pour en construire de nouveaux.

Un autre conseiller demande si dans la pensée de la commission la surveillance des agents-voyers doit s'étendre sur les chemins vicinaux ordinaires de la première catégorie entre lesquels seront réparties les subventions du gouvernement. Il est répondu au nom de la commission qu'elle a entendu considérer ces chemins comme des chemins d'intérêt commun du second ordre, et que le concours du département dans leur exécution entraînera nécessairement la surveillance des agents-voyers.

Sans combattre cette idée, plusieurs membres expriment le désir que les maires soient exactement informés des subventions accordées à leurs communes pour les travaux des chemins.

Un autre membre fait connaître que, dans beaucoup de départements, dans la Sarthe, par exemple, la surveillance des prestations a été enlevée aux maires et confiée aux agents-

jeune homme, vif, voire pétulant et y mettant de l'affectation, élégant, délicat, recherché dans sa mise, frisé, teint, parfumé, pommadé, jeune jusqu'à la profondeur de l'épiderme, vieux en dessous autant, malgré tout, que nature voulait. De six ans moins âgé que son frère, séparé de lui dans l'enfance par cette différence d'âge, puis par l'éducation, il avait suivi une tout autre voie dans le monde. Citoyen de la grande ville, plus dévot à la Bourse et au passage de l'Opéra qu'à la belle nature ; homme à la fois positif et frivole, très-apté aux affaires et ami du plaisir, calculateur et épiqueur, on pouvait voir en lui le spéculateur de nos jours, greffé sur le petit maître du dix-huitième siècle.

Mêlé de bonne heure aux entreprises, toujours heureux parce qu'il voyait juste et comptait bien ; célibataire, sans aucune charge, ne dépensant pas au-delà de ce qu'il faut pour se faire vie bonne et qui dure, déjà riche du côté paternel, il avait, au bout de trente années, amassé une fortune mobilière de quatre millions.

C'était, on le devine, ces quatre millions qui, aux yeux de Mme d'Arsoix, centuplaient le mérite d'Adrien de la Roche-Léhan. Avait-elle tort ou rai-

voyers. On est arrivé ainsi à en assurer l'emploi dans de meilleures conditions. Il est facile de concilier ce mode de procéder avec l'autorité des représentants de la commune, en laissant au maire et au conseil municipal le soin de répartir les prestations entre les différents chemins, et en bornant l'intervention des agents-voyers à l'exécution des travaux.

Le système exposé par l'honorable membre obtient l'assentiment du Conseil, qui le recommande à M. le préfet.

(La suite à un prochain numéro.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Nouveau train de plaisir pour Paris.

Départ de Saumur, le 19 octobre, à 5 h. 57 m. du soir.

Retour, le 28 octobre, à 7 h. 10 m. du soir.

Les prix sont les mêmes que précédemment, aller et retour :

18 fr. les secondes ;

12 fr. les troisièmes.

La délivrance des billets a commencé le 7 octobre et cessera le 15, au soir.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Une dépêche de Vienne annonce que l'empereur d'Autriche partira décidément pour la France le 21 octobre, se rendra directement à Nancy, et arrivera à Paris le 23.

Le baron de Beust, le comte Andrassy, le prince de Metternich et le duc de Gramont accompagneront l'empereur.

On lit dans le *Courrier français* :

Jusqu'à présent, le mouvement s'est développé dans les provinces italiennes encore soumises au pouvoir temporel du pape, mais il ne paraît pas qu'il y ait encore eu aucun mouvement à Rome.

Le correspondant de l'*Unita italiana* exprime peu d'espoir qu'un soulèvement puisse réussir à Rome ; c'est l'impression que toutes nos informations se sont accordées à confirmer depuis le début de la crise italienne.

Le *Movimento* dit que les 53 gendarmes pontificaux faits prisonniers par les insurgés à Acquapendente ont signé une déclaration écrite promettant de ne pas reprendre les armes contre les insurgés avant trois mois.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

COURS DE MUSIQUE VOCALE.

A partir du 1^{er} novembre, M. Brück ouvrira un cours de solfège et de chant, une fois par semaine.

Le cours durera deux heures.

On peut se faire inscrire chez M^{lle} Brück,

son de voir en lui l'héritier du chevalier ? Parfois celui-ci disait à son neveu qu'il aimait au fond et beaucoup : « Fais-en ton compte, mon garçon, tu n'auras rien de moi. » Parlait-il sérieusement ? Voilà la question.

Quoi qu'il en soit, Mme d'Arsoix et M. de Fogny se portaient mutuellement une grande considération. Un jour, à Cerqueux, quelqu'un disait que le chevalier n'avait pas eu, dans sa jeunesse, une conduite régulière. « J'ignore, répliqua froidement Mme d'Arsoix, quelle a été sa conduite ; ce que je sais, c'est qu'il a toujours eu l'esprit de conduite. » Dans tous les cas, elle estimait que les millions du vieux beau se conduisaient fort bien, et elle leur trouvait une grande affinité avec les siens. De son côté, M. de Fogny ne tarissait pas sur Mme d'Arsoix. « Voilà, répétait-il souvent, une femme sérieuse et entendue ; voilà le vrai point des choses : une grande maison, beaucoup de train et point de dettes. » Dans ces dispositions réciproques, une affaire entre eux devait se conclure aisément. Ils se virent ; Mme d'Arsoix fit part au chevalier de certains projets ; le chevalier approuva. Un mois après, il arrivait inopinément à la Roche-Léhan.

(La suite au prochain numéro.)

maison de M^{me} veuve Thuau, montée du Fort, près de la Retraite. (528)

Nous recommandons vivement à nos lecteurs le *Magasin du Foyer*, journal rédigé par nos meilleurs écrivains, illustré par l'un de nos plus célèbres artistes, et convenant spécialement à la famille. Non content d'occuper la première place parmi les publications de même genre, il offre encore une prime inouïe. (Voir aux annonces.)

Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 5 octobre.

Texte: Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les Sommités contemporaines: Rossini, par M. Alexis Azevedo. — Exposition universelle: Beaux-Arts; — le

petit salon de la maison Christophe; — la Suède à l'Exposition; — les faïences d'Ulysse; — le Temple égyptien; — Etoffes et tissus. — Les Galeries Victor-Emmanuel, à Milan. — A propos de l'avenue Napoléon III. — Le grand ballon captif de l'Exposition. — Paillettes et voiles blancs, nouvelle (suite), par M. Jules de Wailly. — Les régates de Caudebec.

Gravures: Délivrance des prisonniers feniens, à Manchester. — Les Sommités contemporaines: Rossini. — Exposition universelle (4 gravures). — Milan: les Galeries Victor-Emmanuel. — Exposition universelle, section suisse: Bande de sangliers sous haute futaie, dessin de K. Bodmer. — Ascension du grand ballon captif de l'Exposition; — Gon-

flement du ballon. — Le Dr Louis Véron. — Les régates de Caudebec. — Echecs. — Rébus.

Marché de Saumur du 5 octobre.

Froment (l'h. 77 k.)	27 65	Paille de ratelier (hors barrière)	36 45
2 ^e qualité (74 k.)	26 57	Paille de litière, id.	—
Seigle	16 50	Foin	56 85
Orge	13 50	Foin (les 750 k)	54 60
Avoine (entrée)	14 75	Grain de lin (70 k.)	28 —
Fèves	16 —	— de trèfle (%/k)	—
Pois blancs	28 —	— de luzerne	—
— rouges	23 20	— de colza 65 k	26 —
Cire jaune (50 kil)	220 —	— de chenevis	26 —
Huile de noix 50 k.	70 —	Amandes cassées (les 100 k.)	—
— de chenevis	45 —		
— de lin	50 —		

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur, 1866.	1 ^{re} qualité	70 à 80
Id.	2 ^e id.	50 à 60

Ordin., envir. de Saumur 1866,	1 ^{re} id.	42 à 48
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1866,	1 ^{re} id.	42 à 48
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1866,	1 ^{re} id.	40 à 42
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1866.		28 à 32

ROUGES (3).

Souzay et environs 1866.		60 à 68
Champigny, 1866.	1 ^{re} qualité	70 à 80
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1866.		» à »
Varrains, 1866.		60 à 68
Bourgueil, 1866.	1 ^{re} qualité	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1866.		60 à 65
Chinon, 1866.	1 ^{re} id.	60 à 65
Id.	2 ^e id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE

A L'AMIABLE, Au château de Brézé, Le dimanche 3 novembre 1867, à 2 heures après midi, **BEAUX CHÊNES PEUPLIERS ET BOUILLARDS**

Dépendant de la terre de Brézé, ET LES COUPES **DE BOIS-TAILLIS**

CI-APRÈS DÉSIGNÉS :

- 1^o La coupe de la Fosse-de-Bournee, contenant 14 hectares 3 ares 45 centiares.
 - 2^o La coupe de la Cossonnière, contenant environ 2 hectares 50 ares.
 - 3^o La coupe de la Haute-Grève, contenant 9 hectares 6 ares 1 centiare.
 - 4^o Les deux petites coupes de Danieau, contenant environ 1 hectare 60 ares.
 - 5^o La coupe des Potirons, contenant 10 hectares 79 ares 66 centiares.
 - 6^o Soixante pieds de peupliers et bouillards, situés proche la ferme d'Asnières.
 - 7^o Cent quarante pieds de chènes, situés dans la coupe du Pont-de-la-Riasse.
 - 8^o Cinquante-cinq pieds de peupliers, situés dans le marais de la ferme de la Rivière.
 - 9^o Cent pieds de chènes, situés dans la coupe des Ecognés-de-Lançon.
 - 10^o Cent quinze pieds de chènes, situés dans la coupe du Bois-Choque.
- Tous ces arbres sont marqués au chiffre D.-B. Ces différentes ventes sont situées commune de Brézé, excepté la coupe de la Cossonnière qui est commune de Chacé, et les deux petites coupes de Danieau, commune d'Épiéds. S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, 1^o Une Maison, sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 19, en face le square, occupée par M^{me} Thuau, lampiste.

2^o Une Maison, sise quai de Limoges, n° 117, occupée par M. Pineau-Moricet.

3^o Une Cave, au Petit-Puy, dite Cave-Gondouin, avec pressoir et cheminée à l'entrée de la cave.

4^o Une Maison, avec jardin, cave et pressoir, au Clos-Bonnet. S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (494)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

A VENDRE

DEUX MAISONS SE JOIGNANT, Situées rue Saint-Jean, n° 48.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE, **TROIS FERMES** Sises arrondissement du Blanc (Indre).

De la contenance totale de 240 hectares environ, d'un seul tenant. — Bail authentique. — 4,300 francs nets de tous frais. — Vue sur un lac de 200 hectares; pêche et navigation sur le lac. — Chasse à courre et à tir. — Gibier d'eau, de bois et de plaine. S'adresser, pour les renseignements:

- A M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur;
- A M^e NEVEU, notaire à Angers;
- A M^e GALIN, notaire à Paris;
- Et, pour visiter, à M^e JACQUEMIN, notaire au Blanc (Indre). (477)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

A VENDRE

MAISON Place du Bellay, n° 40, Occupée par M. OGER, cabaretier.

Etude de M^e DABURON, notaire à Brézé.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-PALTEAU

Consistant en bâtiments d'exploitation et servitudes, Contenant 15 hectares de terres labourables, prés, bois et luzernes. Cette propriété est située sur les communes de Saix, arrondissement de Loudun, et d'Épiéds, arrondissement de Saumur.

Toutes les terres sont propres au froment et à la luzerne. S'adresser, sur les lieux, au sieur ISIDORE COUTANT;

Et, pour connaître les conditions de la vente, à M^e DABURON, notaire à Brézé. Il sera donné grandes facilités pour les paiements. (525)

A VENDRE

A LOUER OU A ARRENTER UNE

FABRIQUE DE POTERIE Au Pont-Foucharde (Saumur).

Dépôt de porcelaines de Limoges, cristaux, porcelaines opaques, blanches et brunes, et tous les articles en ce genre. Grandes facilités pour les paiements. S'adresser à M. AUTRANT, fabricant de poteries, au Pont-Foucharde, près Saumur, ou à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (409)

A LOUER

Présentement, **UNE MAISON** Sise à Saumur, Rue du Palais-de-Justice, Actuellement occupée par M. de Boille. S'adresser à M. DE BOILLE. (523)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Après décès.

Le jeudi 10 octobre 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans une maison sise à Saumur, rue Courcouronne, où habitait M. Louis-Charles Billerey, lieutenant au 9^e régiment de cuirassiers, détaché à l'École impériale de Saumur, où il est décédé, à la requête de M. Billerey père, agissant sans attribution de qualité. Il sera vendu:

Selles anglaises et d'ordonnance, brides, bridons, surfaix, couvertures, sabres, épées, cravaches, fusil Lefauchaux et accessoires de chasse, effets militaires et bourgeois, livres, malles de voyage et beaucoup d'autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

UNE MAISON Située à Saumur, Rue Haute-Saint-Pierre,

Cave, écurie, remise, cour et jardin. Entrée en jouissance de suite.

UNE AUTRE MAISON Rue du Portail-Louis,

Occupée par M. Dézy. Entrée en jouissance à la Saint-Jean 1868.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE CHAMBRE, rue Saint-Nicolas, au-dessus de chez M. Menard.

UNE PORTION DE MAISON, rez-de-chaussée, cave et grenier, rue du Pavillon.

UNE CAVE, rue de Fenet. S'adresser à M. GIRARD-ROUSTEAUX, place de la Grise. (435)

A LA VILLE DE PARIS.

On demande un apprenti pour le commerce. (423)

AVIS AUX PERSONNES qui souffrent

DES MAUX DE DENTS et qui ont à se rendre à Paris. — On les calme gratuitement et instantanément, rue du Faubourg Saint-Denis, 99, avec l'Elixir dentifrice du Phénix, dont on prouve ainsi l'efficacité pour en populariser l'usage. — Cet ELIXIR, employé chaque jour, empêche le retour du mal, arrête la carie, dissout le tartre, blanchit les dents, fortifie les gencives, rafraîchit la bouche et purifie l'haleine. PRIX DU FLACON: 1 FRANC.

NOTA. — On offre un privilège, dans chaque ville, pour la vente de cet ELIXIR, avec forte remise, à une personne intelligente qui pourrait également dans sa localité en faire l'application gratuite afin d'en prouver l'efficacité. — Ecrire franco à M^{me} veuve Christin, dépositaire générale, Faubourg Saint-Denis, 99, à Paris. (516)

M^{me} V^e PERARE, rue du Puits-Neuf, maison Meunier, a l'honneur d'informer qu'elle tient toujours en dépôt l'excellente **Pommade de la veuve Farnier, pour LES YEUX.** (518)

FABRIQUE D'ENCRE de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

PRIME UNIQUE! 40 VOLUMES!!

Un abonnement d'un an au *Magasin du Foyer*, Journal des Bonnes Lectures, avec PRIME de 40 VOLUMES, choisis dans les chefs-d'œuvre de la littérature française et étrangère, le tout pour 12 francs!!!

Le *Magasin du Foyer*, illustré entièrement par STAAL, depuis moins de trois ans qu'il existe, a conquis une vogue immense. Il paraît tous les dimanches, en un numéro grand format de 20 pages et 40 colonnes, avec 3 ou 4 belles Gravures.

Supérieurement rédigé, il publie: Revue illustrée de l'Exposition; Romans, Nouvelles, Voyages, Chronique littéraire, Causerie, Correspondance; Articles sur les Beaux-Arts, les Sciences, l'Industrie; enfin, Variétés de toute sorte. De toutes les feuilles hebdomadaires, c'est la plus complète, la plus intéressante, la plus utile et aussi la plus morale.

LISTE DES QUARANTE VOLUMES DE PRIME:

- Châteaubriand. — Voyage en Amérique. — Génie du Christianisme. — Itinéraire de Paris à Jérusalem, 6 vol.
- X. de Maistre. — Œuvres complètes, 2 vol.
- Bossuet. — Histoire universelle, 3 vol.
- Fenimore Cooper. — Les Pionniers. — Le Tueur de Daims, 4 vol.
- Wiseman. — Fabiola, 3 vol.
- Comoens. — Les Lusitades, 1 vol.
- Newman. — Callista, 2 vol.
- Bresciani. — Le Juif de Véronne. — Lionello, 3 vol.
- Swift. — Voyages de Gulliver, 1 vol.
- Augustin Thierry. — Récits des temps mérovingiens, 2 vol.
- Rollin. — Histoire des Carthaginois, 2 vol.
- Perrault. — Contes, 1 vol.
- De Foë. — Robinson Crusoe, 2 vol.
- B. de St-Pierre. — Paul et Virginie, etc., 1 vol.
- Racine. — Théâtre choisi, 1 vol.
- Cervantes. — Don Quichotte, 2 vol.
- Silvio Pellico. — Mes Prisons, 1 vol.
- Auteurs divers. — Prisons sous la Terreur. — Conjurations les plus célèbres. — Rienzi, dernier tribu de Rome, 5 vol.

Ainsi, pour 12 fr. seulement, on reçoit immédiatement le journal hebdomadaire le plus considérable et 40 volumes, chose inouïe jusqu'ici. — Tout abonnement part du 1^{er} juillet. — Pour recevoir franco le paquet de volumes à domicile ou au bureau de Messageries le plus voisin, ajouter 3 francs, c'est-à-dire envoyer 15 fr. au lieu de 12 fr., en mandat ou timbres-poste. Le récépissé du mandat sert de reçu. Adresser toutes les demandes à M. GUENOT, gérant, 44, rue de Babylone, Paris. (327)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 5 OCTOBRE.			BOURSE DU 7 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 45	» 05	» »	68 35	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	97 90	» »	» 10	98	» »	» 10
Obligations du Trésor.	470	» 3	» 75	470	» »	» »
Banque de France.	3315	» »	» 5	3295	» »	» 20
Crédit Foncier (estamp.)	1280	» 10	» »	1280	» »	» »
Crédit Foncier colonial.	550	» »	» »	550	» »	» »
Crédit Agricole.	595	» »	» 5	595	» »	» »
Crédit Industriel.	620	» 2	» 50	620	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.)	172 50	» »	» 2 50	175	» 2	» 50
Comptoir d'esc. de Paris.	650	» 2	» 50	660	» 10	» »
Orléans (estampillé).	852 50	» »	» 7 50	855	» 2	» 50
Orléans, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1137 50	» »	» »	1142 50	» 5	» »
Est.	540	» »	» »	545	» 5	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	877 50	» »	» 2 50	880	» 2	» 50
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	527 50	» 2	» 50	530	» 2	» 50
Ouest.	540	» »	» 7 50	542 50	» 2	» 50
C ^e Parisienne du Gaz.	1510	» »	» 7 50	1510	» »	» »
Canal de Suez.	255	» »	» »	252 50	» »	» 2 50
Transatlantiques.	305	» 15	» »	302 50	» »	» 2 50
Emprunt italien 5 0/0.	46 40	» »	» 10	46 10	» »	» 30
Autrichiens.	470	» »	» »	470	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	375	» 7	» 50	363 75	» »	» 11 25
Victor-Emmanuel.	51	» 1	» »	50	» »	» 1
Romains.	49	» 1	» 50	49 50	» 50	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	170	» »	» »	171 25	» 1	» 25
Saragosse.	85	» »	» »	82	» »	» 3
Séville-Xérès-Séville.	22	» »	» 1	23	» 1	» »
Nord-Espagne.	55	» »	» 7 50	56 50	» 1	» »
Compagnie immobilière.	86 25	» »	» 6 25	92 50	» 6	» 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	317 75	» »	» »	319	» »	» »
Orléans.	314 25	» »	» »	314	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	319 50	» »	» »	320	» »	» »
Ouest.	310	» »	» »	310 50	» »	» »
Midi.	310	» »	» »	310 50	» »	» »
Est.	313 50	» »	» »	314	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.